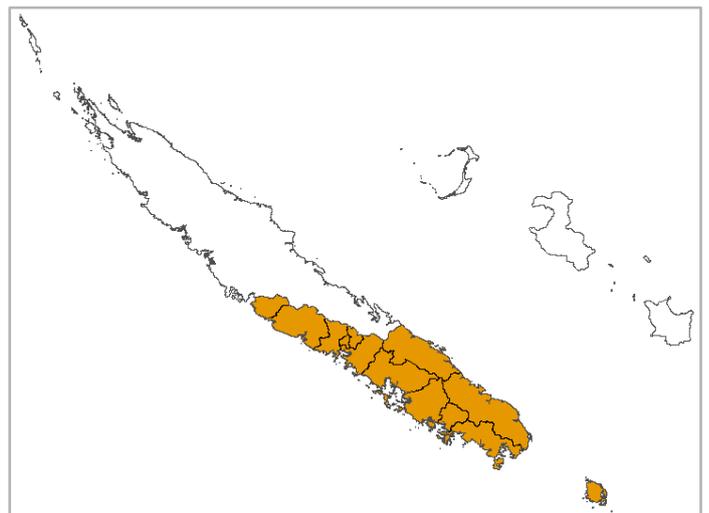




≡ OEIL ≡

L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

EN PROVINCE SUD



Observatoire de l'environnement
Province Sud • Nouvelle-Calédonie

SOMMAIRE

1. Présentation de la province Sud.....	4
a. Démographie et habitat	4
b. Géographie et gestion des milieux naturels.....	7
c. Contexte socio-économique et agricole	9
2. Description de l’occupation des sols	9
a. Etat des lieux 2010	9
b. Evolution 1998-2010.....	11
3. Indicateur d’artificialisation des espaces	14
a. Etat des lieux 2010	14
b. Evolution 1998-2010.....	15
c. Evolution 1998-2010 dans les zones sensibles sur le plan environnementale	17
d. Dynamiques d’évolution des milieux.....	18
4. Synthèse comparative	20
a. Artificialisation et typologie des communes	20
b. Cartogramme de synthèse	23
Conclusion.....	24

TABLE DES CARTES

<i>Carte 1 : Aménagements et activités humaines en 2012</i>	6
<i>Carte 2 : Zones d'intérêt écologique</i>	7
<i>Carte 3 : Zones règlementées d'un point de vue environnemental</i>	8
<i>Carte 4 : Occupation du sol en 2010</i>	11
<i>Carte 5 : Niveau d'artificialisation des espaces en 2010</i>	15
<i>Carte 6 : Dynamiques d'artificialisation des espaces entre 1998 et 2010</i>	20
<i>Carte 7 : Dynamiques d'artificialisation des espaces entre 1998 et 2010</i>	24

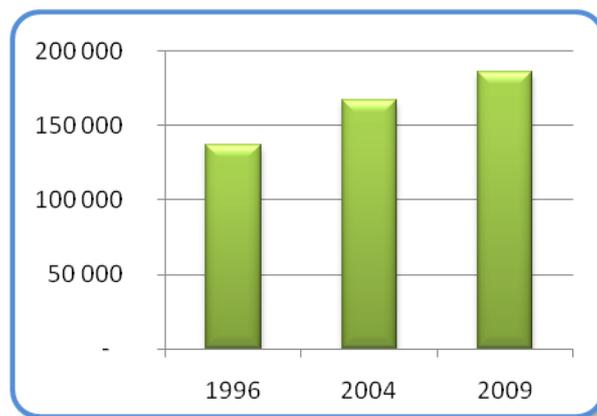
TABLE DES GRAPHIQUES

<i>Graphique 1 : Evolution de la population (source : ISEE)</i>	4
<i>Graphique 2 : Nombre de nouveaux arrivants en Nouvelle-Calédonie s'installant en province Sud (source : ISEE)</i>	5
<i>Graphique 3 : Répartition foncière provinciale en 2012 (source : ADRAF)</i>	6
<i>Graphique 4: Répartition provinciale des types de paysages en 2010</i>	10
<i>Graphique 5 : Evolution moyenne des différents paysages provinciaux entre 1998 et 2010</i> ..	12
<i>Graphique 6 : Evolution réelle des différents paysages provinciaux entre 1998 et 2010</i>	12
<i>Graphique 7 : Transformations des différents paysages provinciaux entre 1998 et 2010</i>	13
<i>Graphique 8 : Niveau d'artificialisation des paysages provinciaux en 2010</i>	14
<i>Graphique 9 : Evolution moyenne de l'artificialisation des paysages provinciaux entre 1998 et 2010</i>	16
<i>Graphique 10 : Evolution réelle de l'artificialisation des espaces provinciaux entre 1998 et 2010</i>	17
<i>Graphique 11 : Evolution de l'artificialisation dans les zones sensibles sur le plan environnemental entre 1998 et 2010</i>	18
<i>Graphique 12 : Transformation de l'artificialisation des espaces provinciaux entre 1998 et 2010</i>	19

1. Présentation de la province Sud

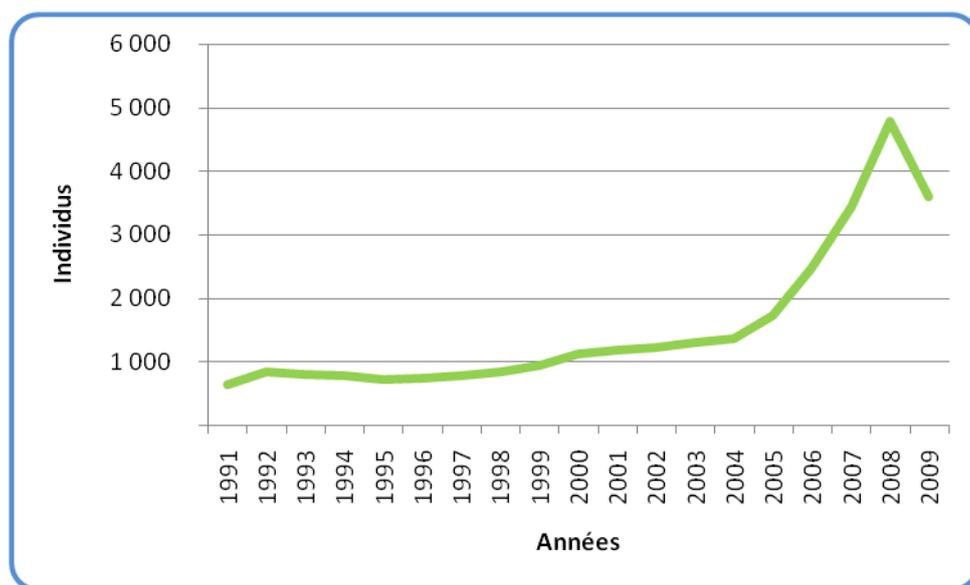
a. Démographie et habitat

La province Sud a une surface de 7540 km² pour une population de 185 528 habitants (recensement ISEE 2009), soit une densité démographique assez faible de 24,6 hab./km² (supérieure aux autres province étant donné le poids démographique du Grand Nouméa, mais très faible au niveau international avec une densité correspondant à la 148^{ème} position sur 194 pays). En revanche, la province Sud a connu un taux de croissance démographique très important entre 1996 et 2009 avec +2,3 % par an, contre +0,7% en province Nord et -1,3% en province des Iles.



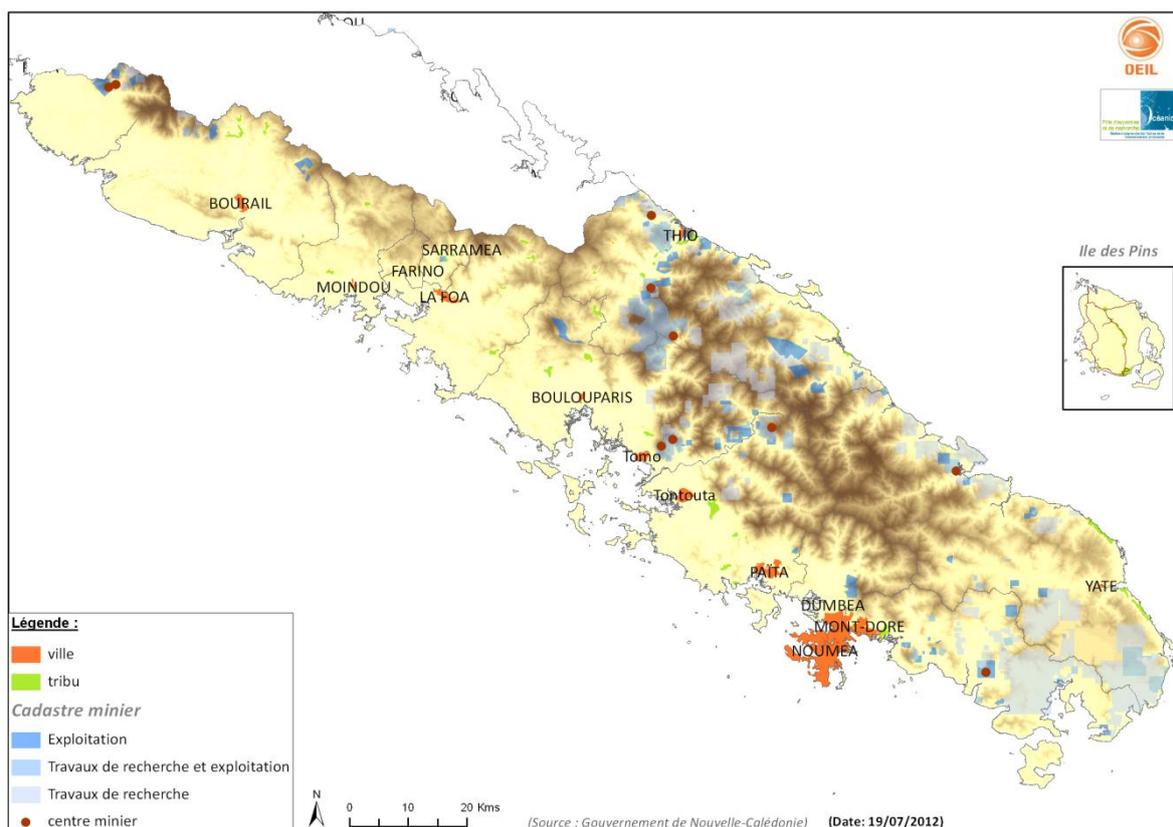
Graphique 1 : Evolution de la population (source : ISEE)

Cette croissance est en grande partie due à l'immigration extérieure (notamment de métropole et des autres territoires d'outre-mer français), comme le montre le graphique suivant qui indique le nombre de nouveaux arrivants en Nouvelle-Calédonie qui s'installent en province Sud chaque année depuis 1991. On note une très forte croissance depuis 2005.



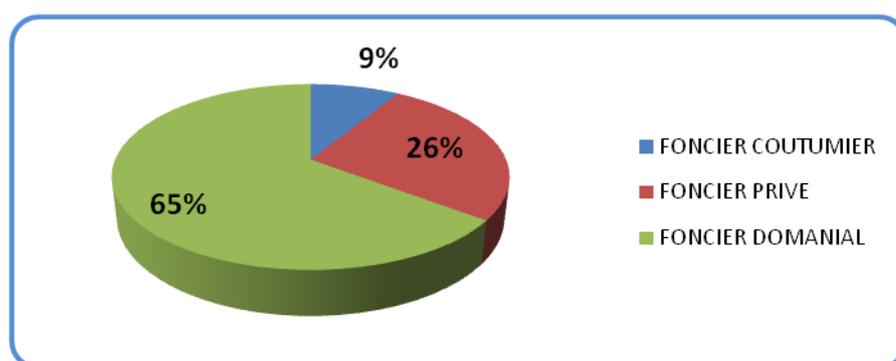
Graphique 2 : Nombre de nouveaux arrivants en Nouvelle-Calédonie s’installant en province Sud (source : ISEE)

Les zones d’habitat sont réparties principalement sur le littoral et les plaines de la côte Ouest. En dehors des zones urbaines assez denses de l’agglomération du Grand Nouméa, l’habitat est concentré dans quelques villages (souvent une par commune), quelques dizaines de tribus et de lieux-dits, situés souvent le long de la RT1 ou du littoral. L’habitat se développe essentiellement dans les communes périurbaines de Nouméa (Dumbéa, Mont-Dore, Païta) et aussi sur quelques lotissements dans les communes les moins éloignées de cette agglomération (Boulouparis, La Foa,...). Mais de manière générale, les paysages sont très peu peuplés en dehors du Grand Nouméa. Cependant, les impacts des activités humaines (surtout mines et agriculture) sont bien visibles. Les zones minières sont situées plutôt dans les plateaux du Grand Sud (Mont-Dore, Yaté), la chaîne montagneuse centrale (Boulouparis, Thio) et dans les hauts de Poya. On compte dix centres miniers, ainsi que deux usines de traitement. Au total, les titres miniers d’exploration couvrent 8% de la surface provinciale et ceux d’exploitation 5%.



Carte 1 : Aménagements et activités humaines en 2012

Au total, on compte cinquante-huit tribus sur la province Sud (17% du total territorial). Sur le graphique suivant, on peut voir que le statut foncier est essentiellement domanial, et que les terres coutumières ne représentent que 9% de la surface (contre 25,9% en province Nord et 100% en province des Iles). Les terres privées sont réparties sur l'agglomération du Grand Nouméa et en majorité sur les plaines littorales de la côte Ouest.

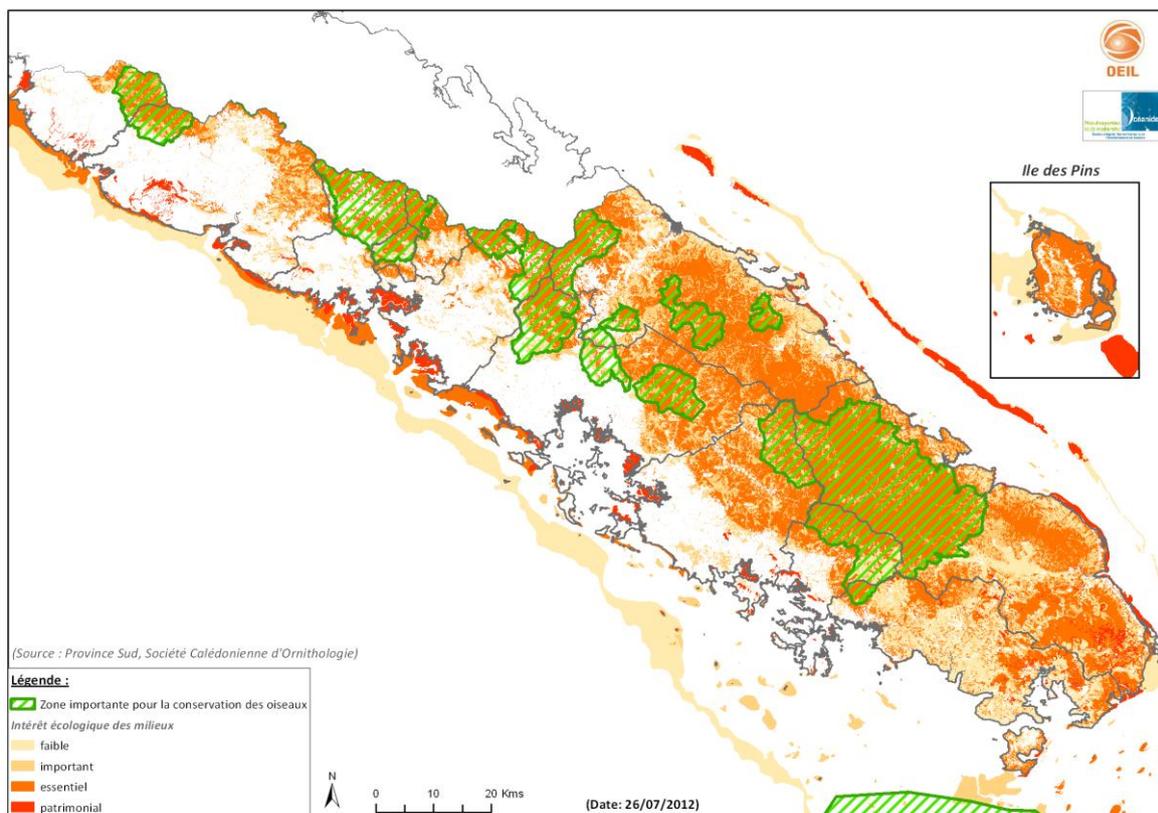


Graphique 3 : Répartition foncière provinciale en 2012 (source : ADRAF)

b. Géographie et gestion des milieux naturels

La pluviométrie est très importante sur la côte Est et le Grand Sud, et assez faible sur les plaines littorales de la côte ouest depuis Nouméa jusqu'à Poya. Les milieux naturels sont riches : 43 % de la province Sud est classé comme zone d'intérêt écologique essentiel selon la Direction de l'Environnement de la province Sud, et 46% en zone d'intérêt ornithologique selon la Société Calédonienne d'Ornithologie (souvent sur les mêmes zones). Sur la carte suivante on peut voir que ces milieux à fort intérêt écologique sont principalement situés sur la côte Est, la chaîne montagneuse centrale, les plateaux du Grand Sud et l'Ile des Pins. Les plaines littorales de la côte Ouest ont aujourd'hui un intérêt écologique très faible (sauf les mangroves).

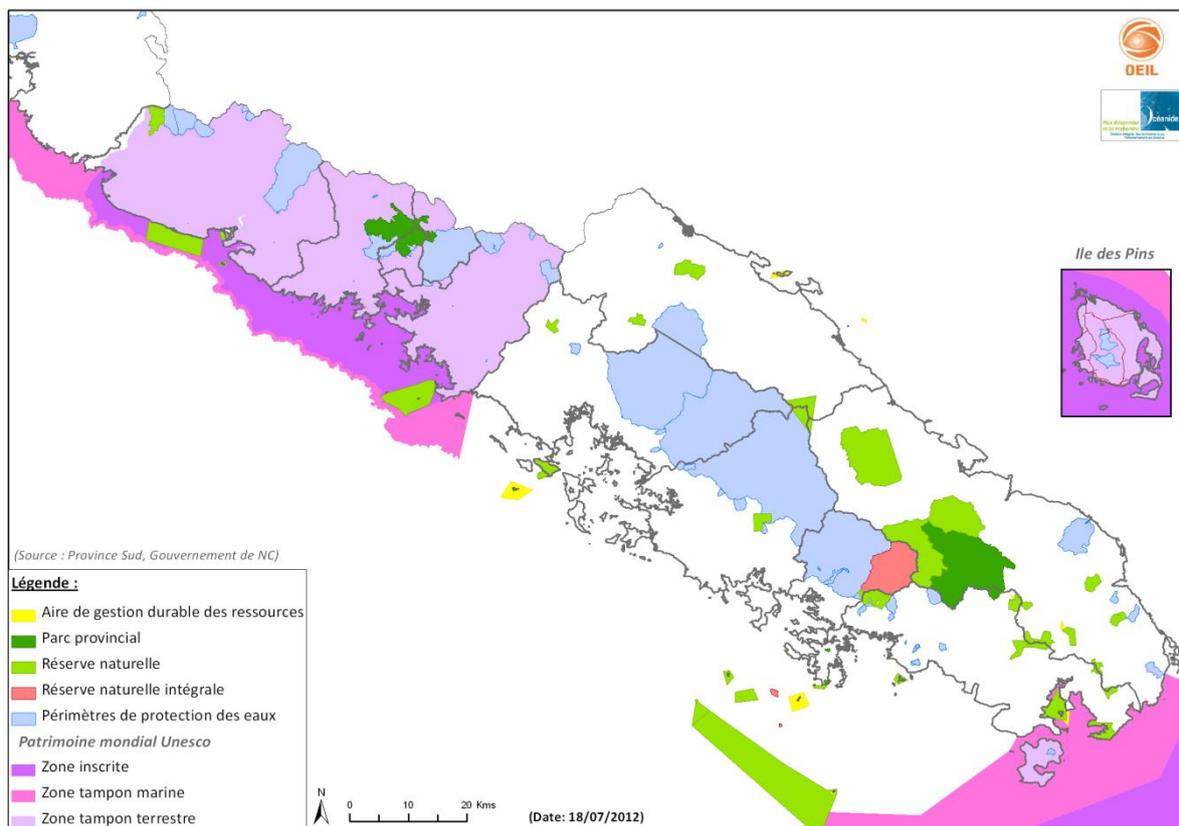
On note que les zones à intérêt écologique faible sont principalement situées sur les communes agricoles (côte Ouest depuis Dumbéa à Poya), et les zones d'explorations minières présentes ou passées (Mont-Dore, Yaté, Thio, Dumbéa). On constate aussi qu'une forte proportion des titres miniers actuels est justement située sur les zones à fort intérêt écologique.



Carte 2 : Zones d'intérêt écologique

Cependant, une certaine part de la surface provinciale est classée en aires naturelles protégées (11 % du territoire), mais on note que ces zones sont principalement situées dans la chaîne ou sur mer, à l'écart des activités humaines impactantes. Seules les zones tampons terrestres des récifs inscrits à l'Unesco (27% de la province) couvrent des zones impactées (notamment par l'agriculture), mais ce classement n'implique pas forcément de réglementations strictes des activités humaines.

On remarque aussi qu'une part importante des hauteurs de bassins versants, notamment sur la côte Ouest, sont classés en périmètres de protection des eaux (18 % du territoire), pour protéger la qualité sanitaire de l'eau d'alimentation pour la population du Grand Nouméa et des villages. Mais encore une fois ce statut n'implique pas forcément une réglementation stricte d'un point de vue environnemental¹.



Carte 3 : Zones réglementées d'un point de vue environnemental

¹ Pour les périmètres de protection des eaux, la protection de l'environnement est un moyen pour préserver la qualité sanitaire de l'eau. Ces périmètres sont donc vastes et pas forcément ciblés sur des zones d'intérêt écologique fort.

c. Contexte socio-économique et agricole

A l'échelle provinciale, l'emploi est principalement tourné vers les services (72 %). Le secteur industrie/construction couvre tout de même 25% (notamment avec l'emploi dans le bâtiment soutenu par la croissance démographique et urbaine, et l'activité minière). L'activité agricole ne représente que 3%. En effet, de nombreuses communes sont considérées comme « agricoles » mais le poids démographiques du Grand Nouméa diminue cette part à l'échelle provinciale. Le taux de chômage est faible par rapport aux autres provinces (9,6%, contre 27,6 en province Nord, et 32,1% en province des Iles) en raison du fort taux d'emploi dans le Grand Nouméa.

La province Sud totalise 1721 exploitations agricoles, contre 2230 en Province Nord. La surface agricole utilisée représente 17 %, dont 90 % sont des prairies. Les paysages agricoles sont plus artificialisés qu'en province Nord (moins de prairies naturelles, d'arbres,...). La production végétale est centrée sur le maraichage (36%), l'arboriculture (24%), les fourrages (18%), la culture céréalière (15%), les tubercules tropicaux (5%), et le café (2%). La production animale est surtout centrée sur les volailles (80 %) et les bovins (15 %).

Comparativement à la province Nord, l'agriculture de la province Sud est plus tournée vers la commercialisation, et la mécanisation. Le régime foncier des terres agricoles recensées en province Sud se situe majoritairement sur terres de droit privé (94 %). De même, 77 % des exploitations marchandes et professionnelles se situent sur des terres de droit privé. Ces données sont issues du recensement agricole de 2004 de l'ISEE, et les informations ne tiennent pas précisément compte de l'agriculture vivrière.

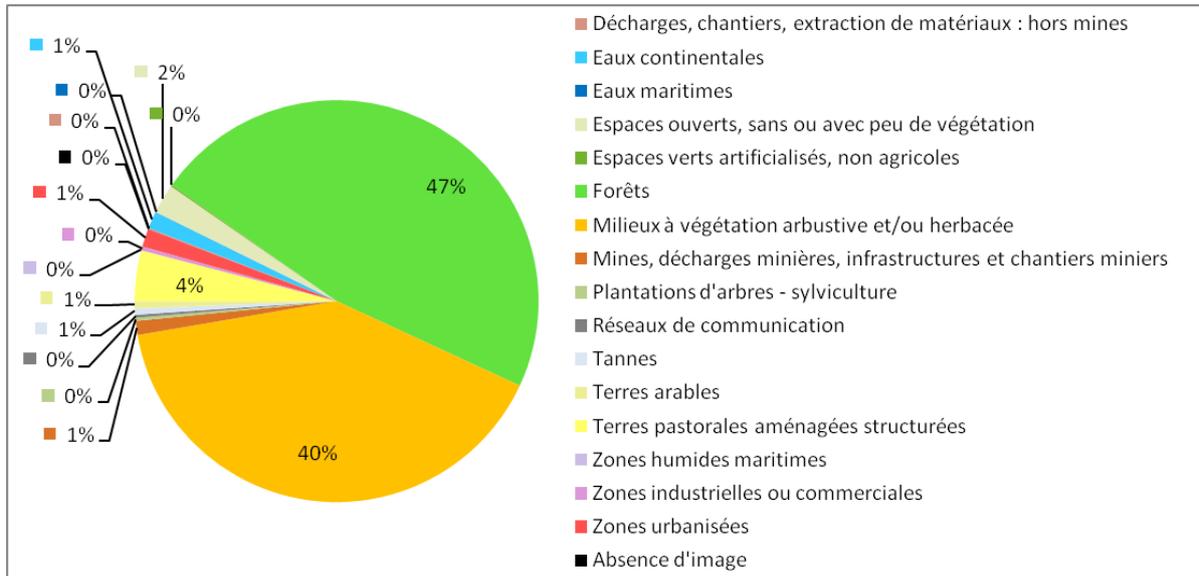
2. Description de l'occupation des sols²

a. Etat des lieux 2010

Sur le graphique ci-dessous, on peut voir la proportion des différents types d'espaces sur la province Sud en 2010. On constate une majorité d'espaces forestiers (47%), de milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (40%), et une part moyenne de terres pastorales

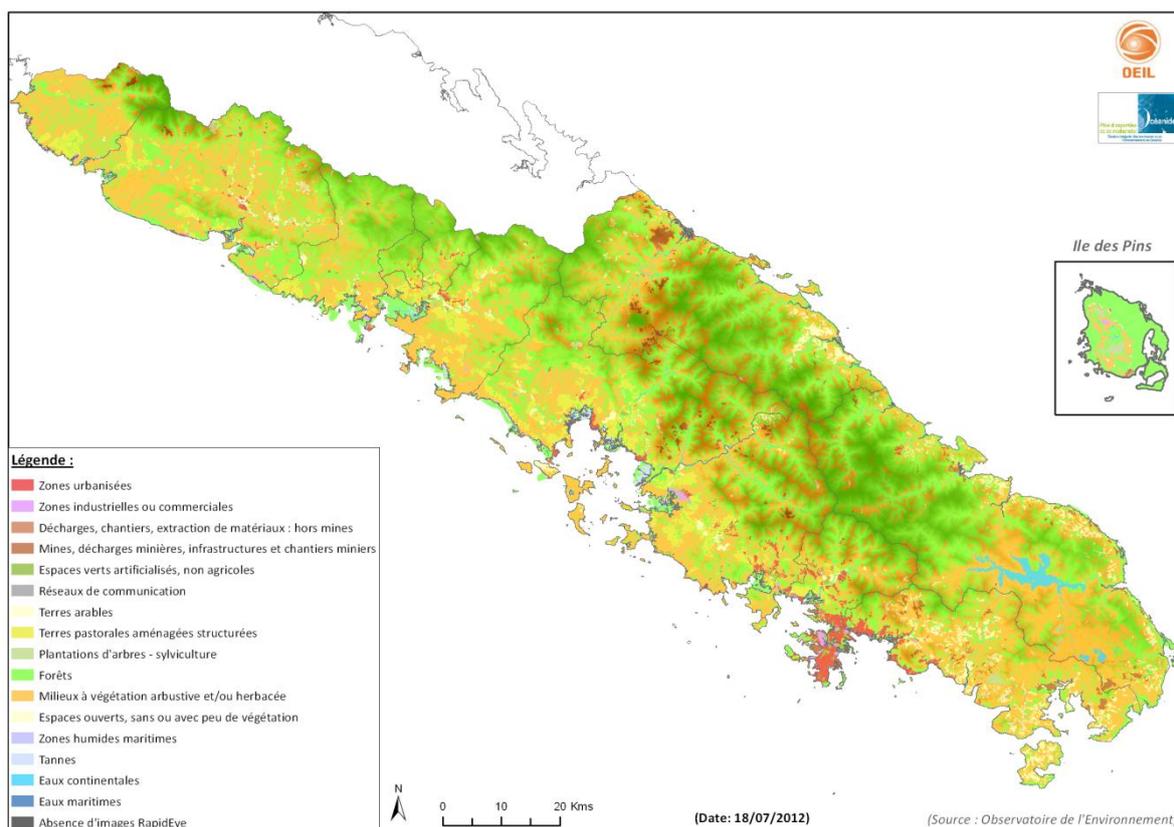
² Méthodologie d'élaboration des données cartographiques décrite dans : *Suivi de l'évolution des paysages de 1998 à 2010 en province Sud – rapport de production*, SIRS-CEIL, Mars 2012

aménagées structurées (4%). Malgré le caractère urbain de la province Sud par rapport aux autres provinces, les zones urbanisées ne couvrent que 1% de la surface provinciale.



Graphique 4: Répartition provinciale des types de paysages en 2010

La carte ci-dessous représente cette occupation des sols en 2010. On note la présence de forêt essentiellement sur la côte Est et dans la chaîne. Les plaines littorales de la côte ouest et le Grand Sud sont plutôt occupés par des milieux à végétation arbustive ou herbacée, qui entourent les terres agricoles (arables et pastorales). On peut constater l'impact de la transversale Boulouparis/Thio qui crée une percée dans les milieux forestiers, et est entourée de milieux à végétation arbustive et de zones minières. En dehors du Grand Nouméa, les zones urbaines sont très diffuses et presque pas visibles à cette échelle. La commune du Mont-Dore et le littoral de la partie Sud de la côte oubliée, qui sont des zones importantes de prospection minière, sont en grande partie composée d'espace sans végétation.



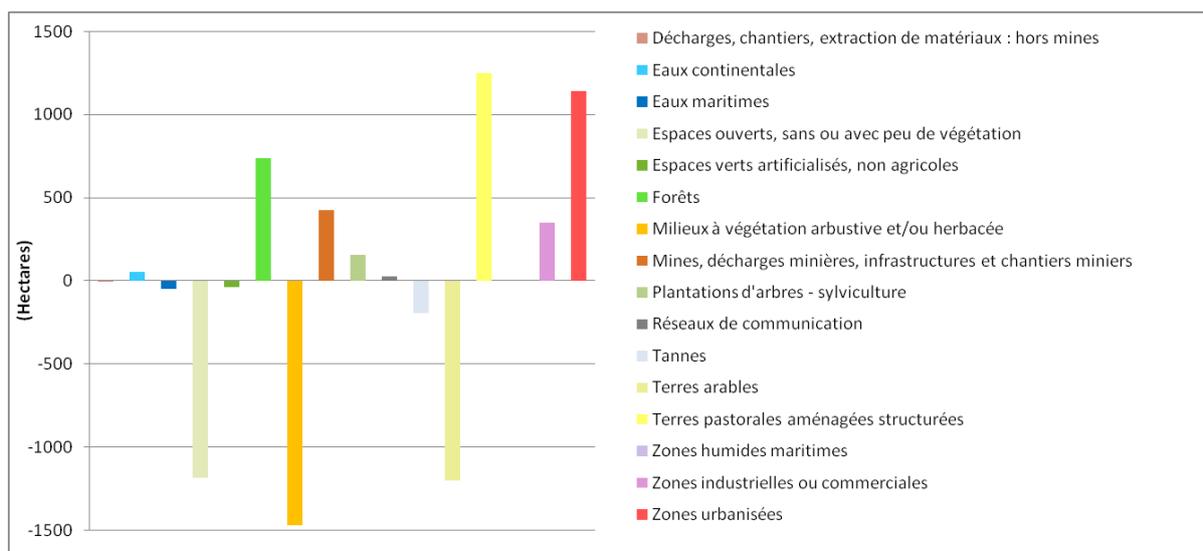
Carte 4 : Occupation du sol en 2010

b. Evolution 1998-2010

Le graphique suivant nous indique l'évolution des différents types d'espaces sur la province Sud entre 1998 et 2010 en hectares. Ces évolutions sont réduites à l'échelle de la province Sud (1500 hectares au maximum pour un type de milieu, soit 0,2% de la surface provinciale).

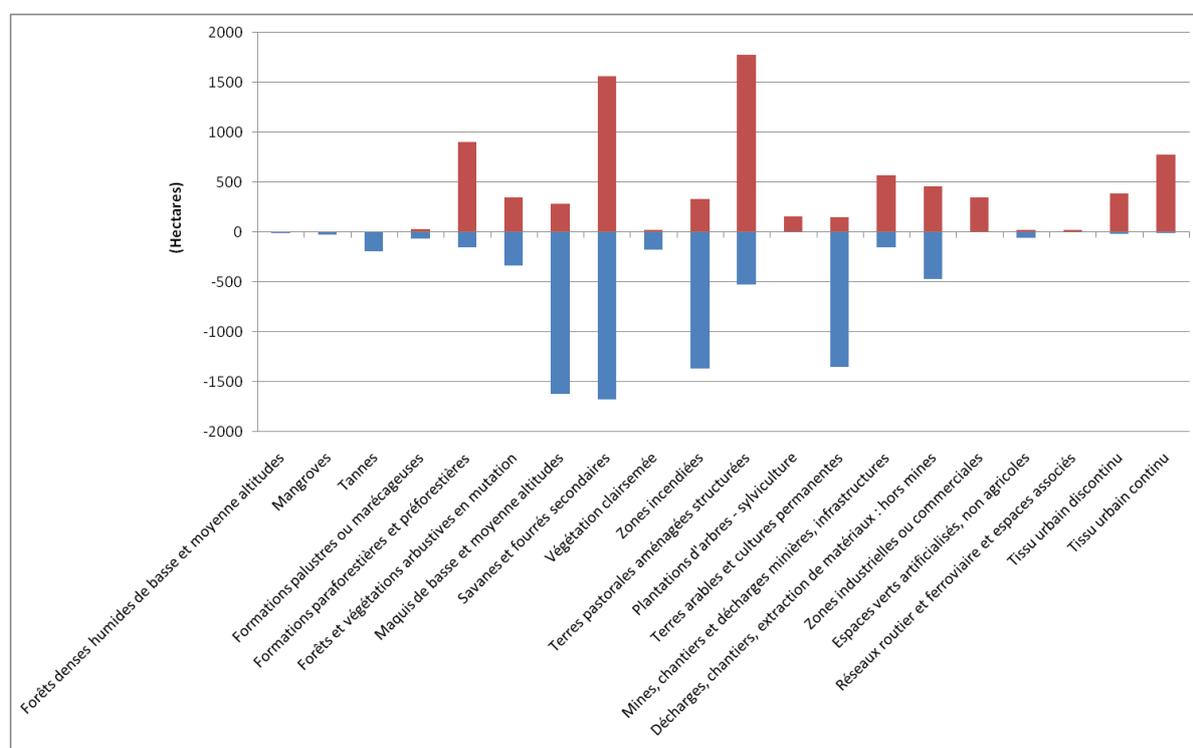
En moyenne, on note :

- dans les milieux naturels : une augmentation des forêts, et une diminution des milieux à végétation arbustive et sans végétation,
- dans les milieux agricoles : une augmentation des terres pastorales et une diminution des terres arables,
- dans les milieux urbains : une augmentation des zones urbaines et des zones industrielles.



Graphique 5 : Evolution moyenne des différents paysages provinciaux entre 1998 et 2010

Le graphique suivant indique les évolutions réelles (positives et négatives) de chaque milieu au niveau 3 du MOS (Mode d'Occupation du Sol) (milieux plus détaillés). On voit que les savanes ont fortement augmenté et diminué car elles constituent des milieux de transition notamment dans les cycles agricoles ou suite aux incendies. On note une forte diminution des zones incendiées, des maquis de basses altitudes et des terres arables.

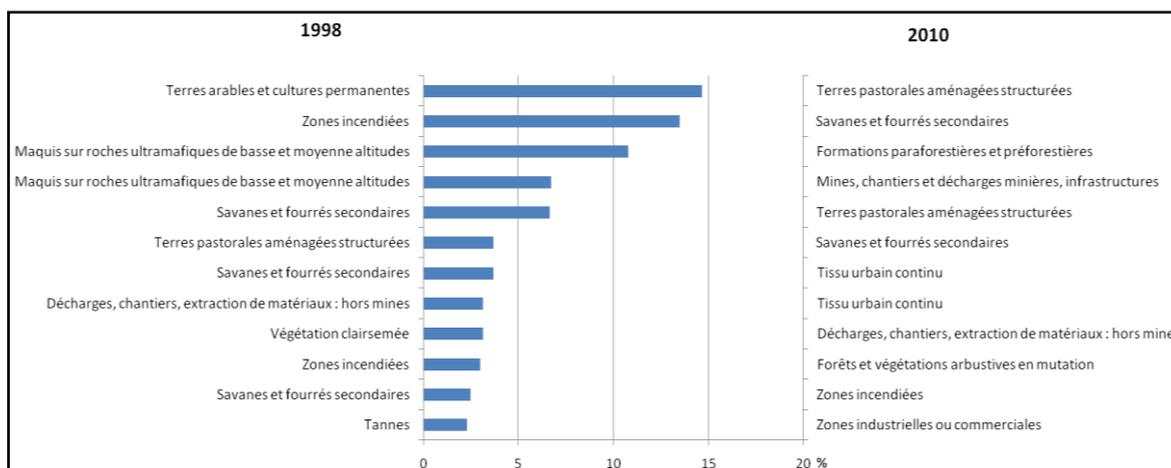


Graphique 6 : Evolution réelle des différents paysages provinciaux entre 1998 et 2010

Enfin, le graphique ci-dessous indique encore plus précisément les dynamiques d'évolutions. On peut lire le type d'évolution (quel milieu s'est transformé en quel autre) et la part de chacune dans l'ensemble des évolutions.

On voit donc que les principales dynamiques concernent :

- des transformations liées aux cycles agricoles : terres arables en terres pastorales (14%), savanes en terres pastorales (7%), terres pastorales en savanes (4%), savanes en zones incendiées (3% bien que les incendies ne soient pas uniquement pour des raisons agricoles) ;
- des dynamiques de reprise des milieux naturels : une évolution des zones incendiées en savanes (13%) ou en forêt (3%), transformation des maquis en forêt (11%) ;
- une dégradation des milieux : liée à l'urbanisation (6%) ou aux activités minières (7%). On observe notamment qu'une proportion non négligeable de tannes, laissent la place à des zones artificialisées. Il est important de noter que ces milieux naturels sont importants tant pour leur valeur patrimoniale, que pour les services écosystémiques qu'ils rendent. Ce sont des milieux de transition en zone intertidale (zone de balancement des marées), et jouent un rôle tampon au même titre que les mangroves.



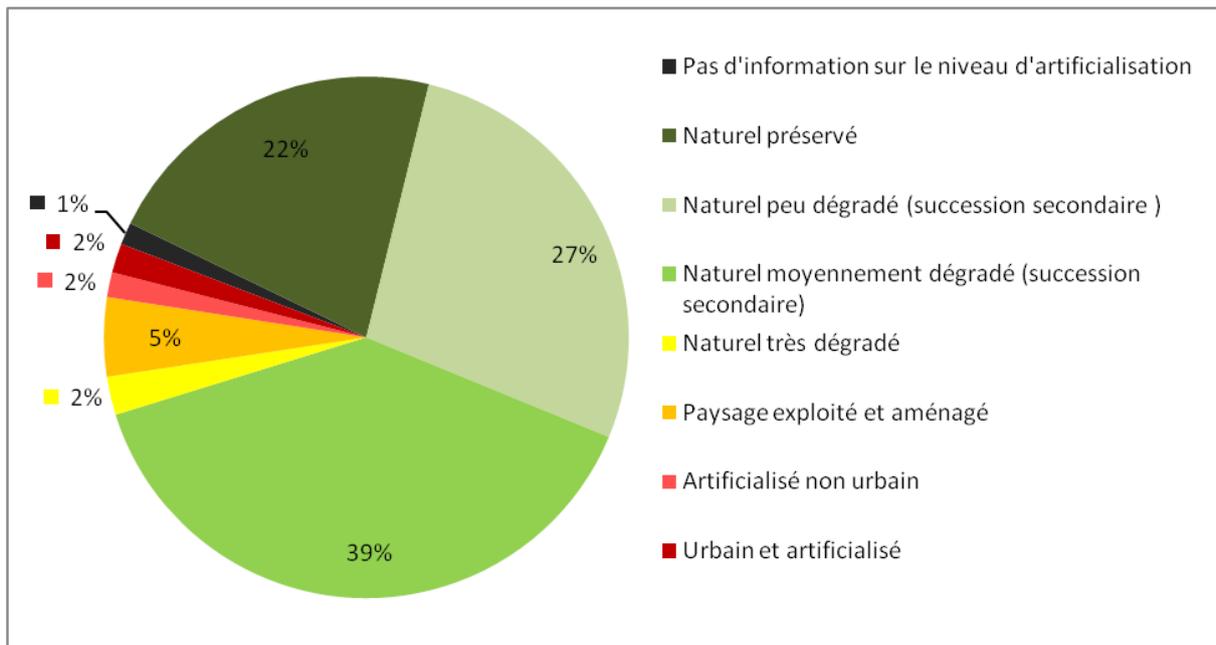
Graphique 7 : Transformations des différents paysages provinciaux entre 1998 et 2010

3. Indicateur d'artificialisation des espaces

Un indicateur d'artificialisation des milieux a été construit pour classer les différents espaces selon leur niveau de dégradation ou d'aménagement par les activités humaines. Cet indicateur détermine 7 niveaux d'artificialisation, du très naturel au très urbain.

a. Etat des lieux 2010

Le graphique suivant indique donc la répartition des espaces en 2010 sur la province Sud en fonction de leur niveau d'artificialisation. On note une très forte proportion de milieux naturels, en grande partie bien préservé (49%) ou moyennement dégradé (39%). Les espaces agricoles occupent 5% de la surface, alors que les espaces très artificiels, urbains ou non, n'occupent que 4% de la province Sud.



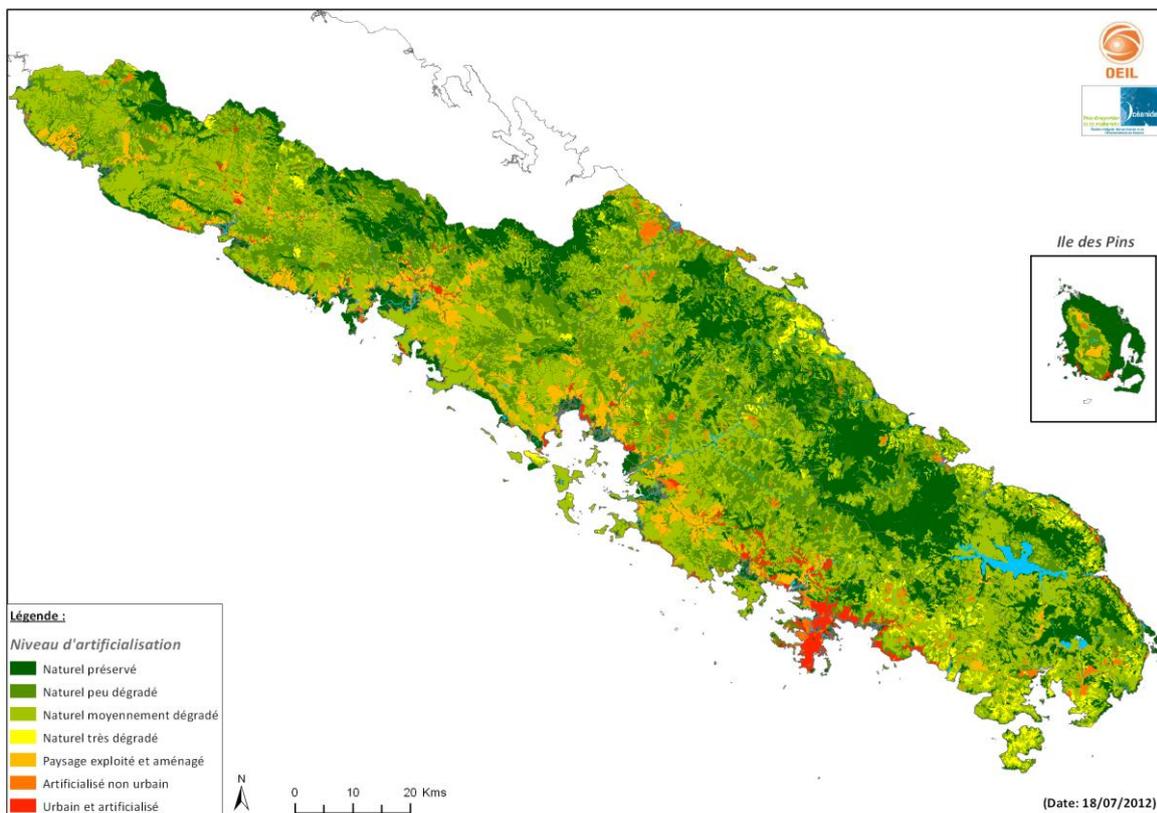
Graphique 8 : Niveau d'artificialisation des paysages provinciaux en 2010

Sur la carte suivante, on note que les milieux très préservés sont cantonnés en bord de mer (mangroves) ou dans les hauteurs de la chaîne surtout sur la côte Est. La majorité des zones dégradées se situent elles autour des zones agricoles, urbaines ou minières.

On remarque que la dégradation des milieux s'étend bien au-delà de l'emplacement de ces zones ce qui permet de visualiser l'impact étendu qu'on les activités humaines sur les milieux

naturels. On note une diminution progressive (sur plusieurs kilomètres) du niveau d'artificialisation autour des zones d'activités humaines, par exemple :

- l'ouverture créée par la transversale Boulouparis/Thio et son impact sur le niveau d'artificialisation des milieux,
- les espaces agricoles sur la côte ouest,
- l'agglomération du Grand Nouméa,
- les zones d'activités minières.



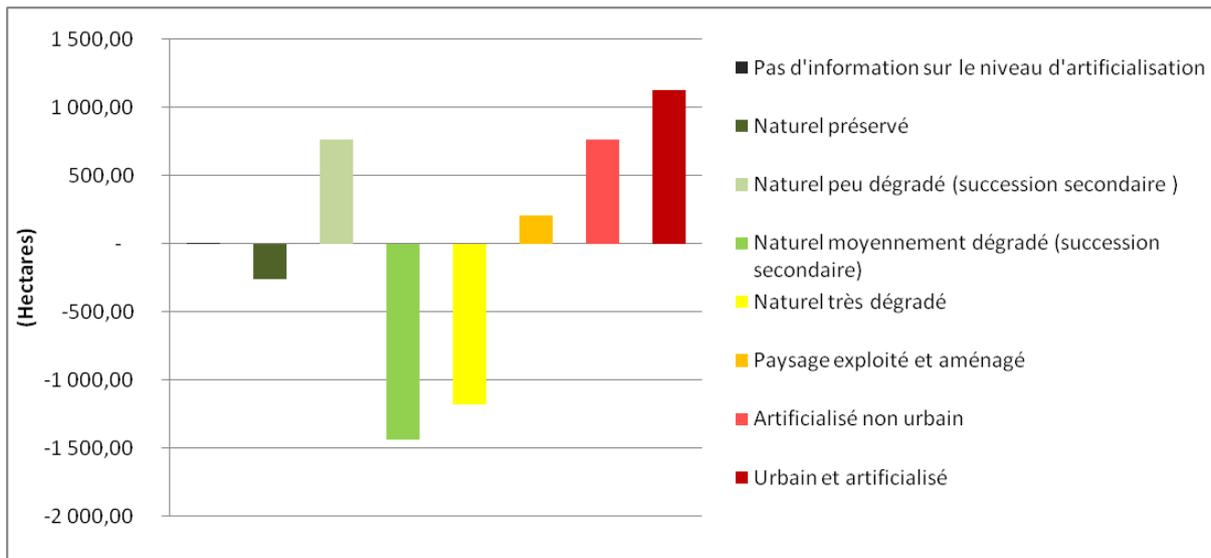
Carte 5 : Niveau d'artificialisation des espaces en 2010

b. Evolution 1998-2010

Le graphique suivant illustre l'évolution globale de cet indicateur dans le temps (entre 1998 et 2010). On peut voir que les milieux moyennement dégradés (maquis, savanes) et très dégradés (zones incendiées) ont diminué, alors que les milieux peu dégradés ont augmenté. On remarque aussi une diminution non négligeable (250 Ha environ) de milieux naturels à

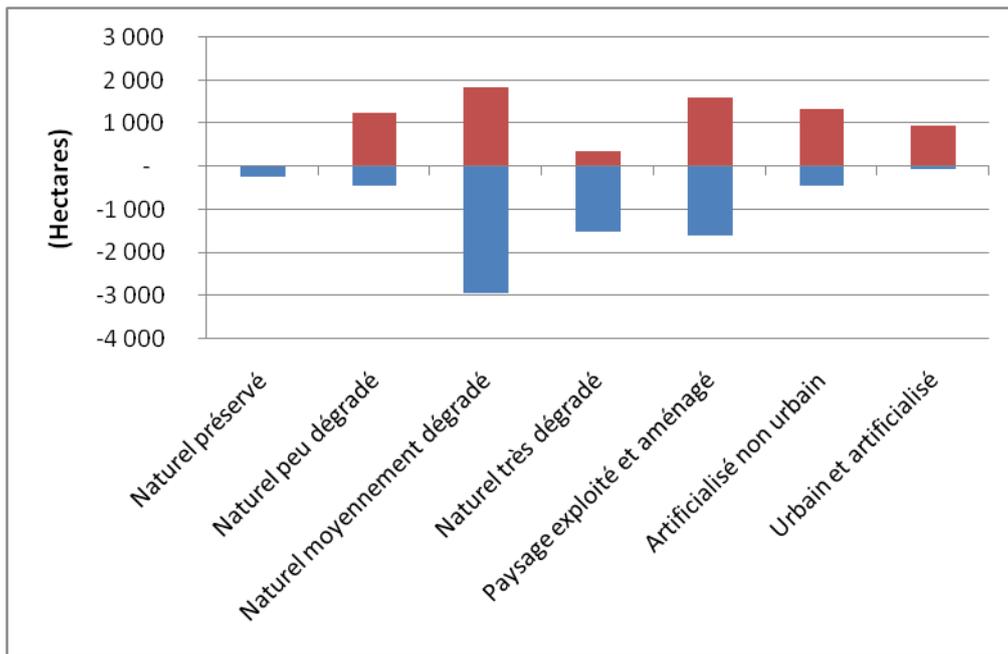
préserver (construction de lotissement zones d'habitat sur le littoral, donc les mangroves, tannes ou forêts).

En revanche les zones très artificielles (urbaines ou non) ont fortement augmenté, avec le développement du Grand Nouméa notamment.



Graphique 9 : Evolution moyenne de l'artificialisation des paysages provinciaux entre 1998 et 2010

Le graphique suivant permet d'apporter plus de précisions sur les évolutions des milieux. Il représente l'évolution réelle (positive et négative de chaque type de milieu). Cela permet de constater que certains milieux comme les milieux naturels moyennement dégradés ont fortement augmenté à certains endroits mais aussi fortement diminué dans d'autres car ils constituent des milieux de transition dans les dynamiques de dégradation ou de reprise des milieux naturels. De même pour les paysages exploités et aménagés qui évoluent et diminuent en fonction des cycles agricoles.



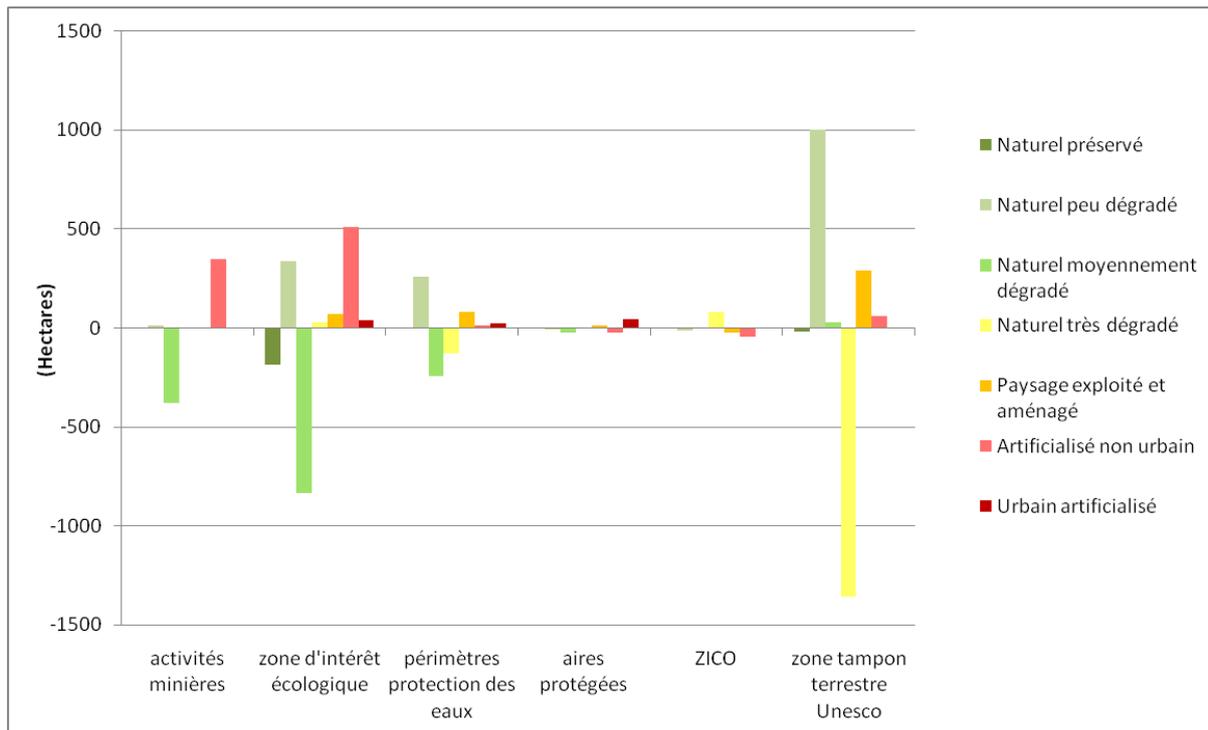
Graphique 10 : Evolution réelle de l'artificialisation des espaces provinciaux entre 1998 et 2010

c. Evolution 1998-2010 dans les zones sensibles sur le plan environnementale

Le graphique suivant indique l'évolution de chaque niveau d'artificialisation des milieux dans les zones qui sont soit préservées ou protégées d'un point de vue environnemental, ou alors exploitées ou explorées pour l'activité minière :

- dans les zones d'activités minières, les paysages artificiels non urbain ont augmenté, notamment avec la construction de l'usine du Sud, et ont empiété sur les milieux naturels moyennement dégradés ;
- dans les zones d'intérêt écologique, les milieux artificiels non urbains ont augmenté, souvent avec l'ouverture de chantier de construction de futures zones d'habitat, et ont empiété surtout sur les milieux moyennement dégradés et un peu sur les milieux à préserver. On remarque aussi que les paysages naturels peu dégradés ont augmenté (reprise forestière suite aux incendies notamment) ;
- dans les périmètres de protection des eaux, les milieux naturels se sont partiellement restaurés, et n'ont pas connu d'artificialisation ;
- dans les aires naturelles protégées, aucune évolution importante n'est à noter, de même que dans les ZICO (zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux) ;

- en revanche, dans les zones tampons terrestres, on note une forte restauration des milieux naturels très dégradés en milieux peu dégradés (1000 Ha). L'évolution constatée ici est positive dans le cadre de la préservation des récifs inscrits à l'Unesco, mais n'est pas forcément liée aux actions de gestion de la zone tampon terrestre car le classement est intervenu en 2008 et les transformations sont constatées sur les relevés cartographiques réalisés entre 1998 et 2006.



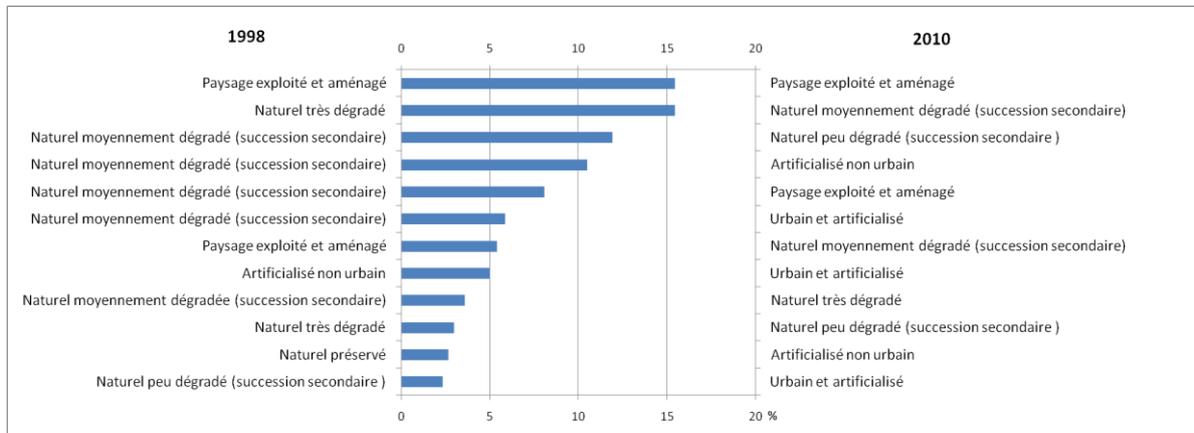
Graphique 11 : Evolution de l'artificialisation dans les zones sensibles sur le plan environnemental entre 1998 et 2010

d. Dynamiques d'évolution des milieux

Le graphique ci-dessous indique encore plus précisément les dynamiques d'évolutions. On peut lire le type d'évolution (quel niveau d'artificialisation s'est transformé en quel autre) et la part de chacune dans l'ensemble des évolutions.

On constate bien l'importance des cycles agricoles dans les mutations de l'espace (21%), et la reprise des milieux naturels (16% de « très dégradés » en « moyennement dégradés », et 12% de « moyennement dégradés » en « peu dégradés »).

L'artificialisation (urbain ou non) a principalement empiété sur les milieux naturels moyennement dégradés (17%) voire préservés ou peu dégradés (5%).

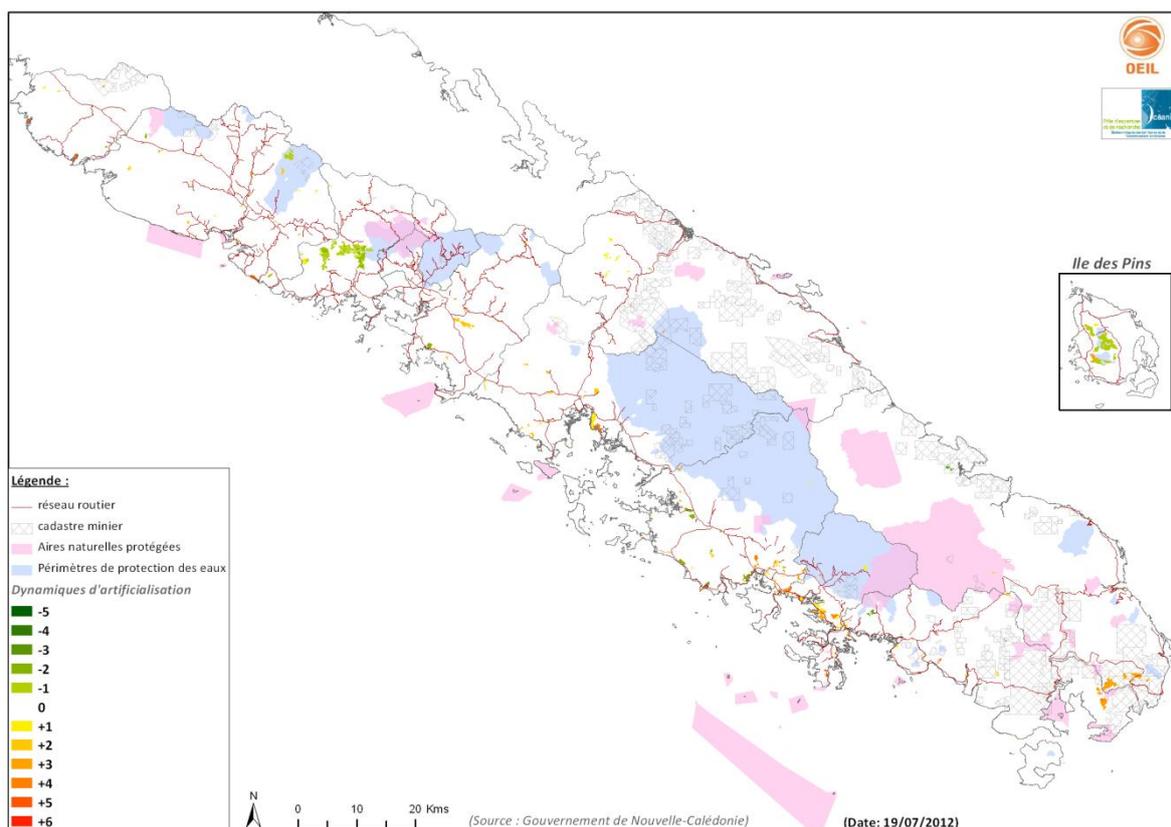


Graphique 12 : Transformation de l'artificialisation des espaces provinciaux entre 1998 et 2010

La carte suivante permet de localiser les dynamiques d'évolution des milieux. On distingue si un milieu a évolué vers la naturalisation (-) ou l'artificialisation (+), et l'importance de l'évolution selon l'indicateur défini précédemment. Par exemple, une zone correspondant à la couleur « +3 » aura évolué de 3 points vers l'urbanisation (elle pourra être passée de l'indicateur 1 au 4, ou du 3 au 6 par exemple). Cette carte ne définit donc pas les types de milieux mais caractérise seulement leurs évolutions.

On peut noter que les évolutions des paysages entre 1998 et 2010 sont principalement centrées sur la côte ouest, dans les plaines littorales le long de la RT1. On constate une concentration de ces modifications (en taille et en importance : couleurs plus orangées) dans les communes périphériques de Nouméa (surtout Dumbéa et Païta), avec l'étalement urbain du Grand Nouméa.

On note aussi des évolutions importantes en termes d'artificialisations sur la côte Ouest, mais celles-ci sont sporadiques et concernent des aménagements de zones précises (lotissement, ferme aquacole,...), qui sont réalisées sur le littoral et empiètent donc sur des milieux d'intérêt écologique fort (mangroves, tannes,...).



Carte 6 : Dynamiques d'artificialisation des espaces entre 1998 et 2010

4. Synthèse comparative

a. Artificialisation et typologie des communes

Le tableau ci-dessous met en perspective les résultats des différentes typologies des communes concernant les domaines socio-économique, agricole et environnemental, avec la moyenne de l'artificialisation (sur une échelle de 1 = naturel, à 7=urbanisé) et le coefficient moyen des évolutions de l'artificialisation. Ce coefficient a été calculé selon le total des évolutions en fonction de leur surface et de leur importance (vers le naturel ou l'artificiel), le tout étant rapporté à la surface communale. Ainsi, deux communes ayant connu des évolutions similaires pourront avoir un coefficient différent si leurs surfaces sont très inégales.

<i>Commune</i>	<i>Environnement</i>	<i>Agriculture</i>	<i>Socio-économique</i>	<i>Moyenne d'artificialisation</i>	<i>Coefficient des évolutions de l'artificialisation</i>
Boulouparis	Intérêt écologique moyen Activité minière importante	Commercial agro-pastoral	Rural aisé inégalités	2,7	+1,9
Bourail	Intérêt écologique faible Activité minière faible	Commercial agro-pastoral	Rural aisé inégalités	2,6	+1
Dumbéa	Intérêt écologique très fort Activité minière très faible	Commercial intense	Périurbain aisé en croissance	2,8	+7
Farino	Intérêt écologique très fort Aucune activité minière	Commercial agro-pastoral	Rural aisé inégalités	2,2	0
Ile des Pins	Intérêt écologique très fort Aucune activité minière	Commercial traditionnel diversifié	Rural peu aisé	1,8	-1,1
La Foa	Intérêt écologique faible Aucune activité minière	Commercial agro-pastoral	Rural aisé, inégalités	2,6	+1
Moindou	Intérêt écologique fort Aucune activité minière	Commercial agro-pastoral	Rural peu aisé	2,3	-1
Mont-Dore	Intérêt écologique moyen Activité minière importante	Polyculture-élevage technique	Périurbain aisé en croissance	2,9	+2,1
Nouméa	Intérêt écologique	Polyculture-élevage	Urbain très aisé,	5,5	+20,7

	faible Aucune activité minière (hors usine)	technique	inégalités		
Païta	Intérêt écologique moyen Activité minière faible	Commercial intense	Périurbain aisé en croissance	2,8	+2,3
Poya Sud	Intérêt écologique moyen Activité minière faible	Polyculture-élevage diversifié	Rural peu aisé	2,7	+0,8
Sarraméa	Intérêt écologique très fort Activité minière très faible	Commercial agro-pastoral	Rural peu aisé	2,1	+0,1
Thio	Intérêt écologique très fort Activité minière importante	Commercial agro-pastoral	Rural peu aisé	2,3	+0,2
Yaté	Intérêt écologique très fort Activité minière importante	Polyculture-élevage traditionnel, diversifié, et/ou technique	Rural peu aisé	2	+0,5

On note que les paysages sont globalement peu artificialisés sur l'ensemble des communes de la province Sud : la moyenne d'artificialisation générale est comprise entre 2 et 3, ce qui correspond à des milieux naturels peu dégradés à moyennement dégradés. Les communes périurbaines ne sont que très légèrement plus artificialisées que les autres communes, mise à part Nouméa qui se démarque nettement. Les communes de la côte Ouest sont légèrement plus artificialisées que les autres. En revanche, la présence d'activités minières n'impacte pas le niveau général d'artificialisation à l'échelle communale. La commune la moins artificialisée est l'Ile des Pins.

En revanche, concernant les évolutions des milieux, les communes du Grand Nouméa se démarquent nettement des autres communes : Nouméa reste la commune ayant connu le plus

d'artificialisation depuis 1998 (relativement à la surface communale), vient ensuite Dumbéa, puis Païta et le Mont-Dore. On note que Boulouparis a connue aussi une évolution forte par rapport aux autres communes de la côte Ouest, se rapprochant ainsi des communes périurbaines. Les communes ayant le moins connu d'artificialisation, voire une « naturalisation » des milieux, sont les communes cumulant un intérêt écologique fort et une activité minière faible ou nulle.

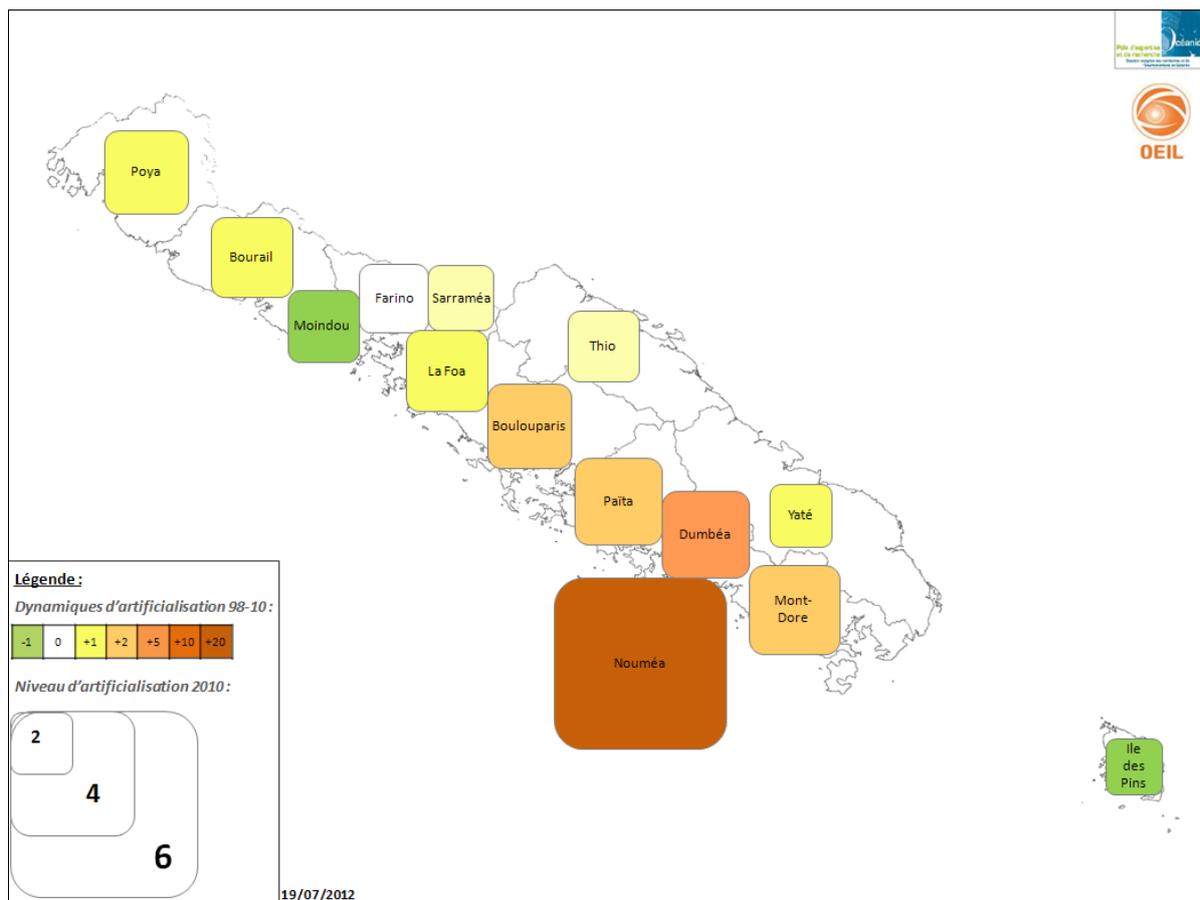
b. Cartogramme de synthèse

La carte ci-dessous illustre les données du tableau précédent : à la fois la moyenne d'artificialisation par commune (taille du carré de chaque commune), et la dynamique d'évolution entre 1998 et 2010 à l'échelle provinciale (couleur de carré de chaque commune selon le coefficient défini ci-dessus).

On note bien que les communes périurbaines (au sens large, Boulouparis étant incluse) ne sont pas beaucoup plus artificialisées que les communes rurales, mais qu'elles ont beaucoup plus évolué vers des paysages artificialisés depuis 1998, avec l'urbanisation du Grand Nouméa.

La commune de Nouméa se démarque par son fort taux d'artificialisation, et une évolution très importante vers l'artificialisation depuis 1998. Les communes de Moindou et de l'Île des Pins ont connu une évolution vers une naturalisation des milieux depuis 1998.

On remarque que les communes littorales de la côte Ouest sont en moyenne légèrement plus artificialisées et ont connu des dynamiques d'artificialisation plus forte.



Carte 7 : Dynamiques d'artificialisation des espaces entre 1998 et 2010

Conclusion

Les évolutions du mode d'occupation des sols de la province Sud ne sont pas très importantes à l'échelle provinciale depuis 1998, mais restent significatives à l'échelle locale. Globalement, l'évolution des paysages tend légèrement vers une artificialisation des milieux, car si l'urbanisation est importante, elle reste concentrée sur de petites surfaces.

On note une artificialisation marquée des milieux dans les communes du Grand Nouméa, témoignant de l'étalement urbain et de l'attractivité de ces communes.

Cependant, ces mutations sont concentrées à proximité des espaces déjà assez artificialisés et les impacts sur les milieux naturels préservés restent assez faibles. On constate même une augmentation globale des milieux naturels peu dégradés. Les milieux classés ou protégés n'ont pratiquement pas subi d'artificialisations ou de dégradations depuis 1998.